



**L'intersyndicale douanière de la Martinique
CFDT-CFTC – CGT – CDMT Douanes – UNSA**

à

Mesdames et Messieurs les parlementaires

Fort-de-France, le 06 mai 2026

Objet : Projet de loi RIPOST

Mesdames et Messieurs les sénateurs et députés de Martinique,

Le projet de loi RIPOST envisagé comme des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens que vous avez à examiner, suscite beaucoup d'émoi aussi bien en France hexagonale que chez nous en Martinique.

En effet, ce texte, rédigé par le ministère de l'Intérieur, notamment dans son article 9, s'il affirme bien la nécessité de lutter contre la fraude transfrontalière, n'envisage la Douane et son expertise que sous l'angle préoccupant d'un acteur supplétif appelé à transférer ses compétences et ses missions au profit des services du ministère de l'Intérieur.

Il s'agit là d'une évolution préjudiciable à l'efficacité de toute l'action régaliennne de lutte contre la fraude notamment transfrontalière dans laquelle la douane affiche une véritable expertise séculaire et reconnue. La lutte contre la fraude est un véritable métier et la douane présente des états de services éloquentes à travers ses résultats confirmés chaque année. La montée en puissance des enjeux et des périls de la fraude ont emmené le Président de la République à envisager une riposte appropriée à travers un plan massif en faveur de l'action douanière. La rédaction de l'article 9 du projet qui vous sera soumis jure avec les orientations présidentielles.

Nous savons pouvoir compter sur nos parlementaires qui ont toujours porté une particulière attention aux réalités de notre territoire. Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin dans la vigilance et clarifier nos attentes concrètes vis-à-vis du Gouvernement ainsi que les engagements que nous espérons vous voir porter pour la sauvegarde de l'activité des douaniers de Martinique, menacé par le projet de la loi RIPOST.

La situation est connue : la Martinique est en première ligne face aux trafics dans la zone Caraïbe, sur les flux de marchandises, sur les fraudes qui fragilisent notre économie. Dans ce contexte, les douaniers martiniquais tiennent un rôle stratégique, avec professionnalisme malgré des conditions de plus en plus tendues que l'adoption en l'état de l'article 9 de la loi en cause achèverait d'obérer.

Aussi attendons-nous du Gouvernement autre chose qu'une « énième » réorganisation administrative. Nous attendons un cap clair vers un renforcement réel de la Douane et de ses missions.

Cela passe d'abord par des engagements fermes et chiffrés en matière d'effectifs. La Martinique a besoin d'un plan de recrutement dédié, inscrit dans la durée, avec une priorité donnée au recrutement local. Rajeunir les équipes, stabiliser les effectifs, renforcer la présence opérationnelle sur le terrain : ce sont des conditions indispensables pour répondre aux enjeux.

Nous attendons également des moyens adaptés en équipements, en capacités de contrôle et en outils de ciblage renforcés. Il ne peut pas y avoir d'ambition affichée sans moyens concrets derrière.

Nous souhaitons enfin de la cohérence entre les axes fixés par les plus hautes autorités de l'État qui reconnaissent la nécessité de renforcer la Douane et les dispositions de l'article 9 du projet de loi RIPOST tendant à fragiliser son organisation et ses missions.

Cette contradiction doit être levée. C'est pourquoi nous nous tournons vers vous, parlementaires de Martinique, dont l'écoute attentive ne nous a jamais fait défaut pour porter pleinement ce sujet, en défendant des amendements clairs, concrets et ambitieux.

Nous vous demandons :

— de porter un amendement de suppression ou, à défaut, de réécriture profonde de l'article 9 du projet de loi RIPOST, afin de garantir le maintien des compétences douanières sur le contrôle des marchandises et d'éviter toute mise en concurrence inefficace entre administrations ;

— d'introduire un amendement spécifique aux territoires ultramarins, reconnaissant leurs particularités et prévoyant une organisation adaptée des missions douanières, notamment en matière de lutte contre les trafics ;

— de défendre un amendement instaurant un plan pluriannuel de recrutement pour la Douane en Martinique, avec des objectifs précis et une priorité donnée à l'emploi local ;

- de proposer un amendement garantissant des moyens renforcés, en cohérence avec les missions confiées, afin d'éviter toute réforme "à moyens constants" qui se traduirait, de fait, par un affaiblissement des capacités d'action ;
- d'exiger la mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de suivi, associant les représentants des personnels, pour mesurer les effets des réformes sur le terrain et ajuster les dispositifs, si nécessaire.

Ces amendements ne sont pas des demandes corporatistes. Ils répondent à une exigence d'efficacité de l'action publique et de protection du territoire. La Douane en Martinique n'est pas un service parmi d'autres. Elle est un pilier de la sécurité, de la régulation économique et de la souveraineté. L'affaiblir, même indirectement, serait une erreur lourde de conséquences.

Nous comptons sur vous pour relayer ces attentes auprès du Gouvernement, pour porter ces amendements avec détermination, et pour faire en sorte que la loi qui sera adoptée soit à la hauteur des enjeux de notre territoire.

Les douaniers en poste en Martinique attendent aujourd'hui des décisions à la hauteur de leur engagement.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer sur ces questions.

Les organisations syndicales douanières

CFDT-CFTC - CGT – CDMT Douanes – UNSA